

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 NOVEMBRE 2013**

**COMMUNE DE  
SAULT-BRENAZ  
01150**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
en exercice : 13  
présents : 10  
votants : 10**

L'an deux mil treize, le vingt six novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAULT-BRENAZ, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Martial MONTEGRE, Maire,

Etaient présents : MM. ALONSO Nazarello, BORGOGNO Bernard, RAVIER Daniel, RIGAUD Daniel, CORNA Véronique, ROMESTANT Sylvain, TETU Alain, GARNIER Jérôme, MIRABEL Yoann.

Excusés : MM. BARAULT Paola, PAQUELET Christian, TONDEUR Thierry.

M. ROMESTANT Sylvain a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 19 Novembre 2013.

**Objet** : Révision du PLU – Bureau  
d'Etudes DALLY MARTIN.

Certifié exécutoire  
reçu en Sous-Préfecture  
le 05 Décembre 2013

Publié ou notifié le  
06 Décembre 2013

Le Maire,

Rappelle la décision de prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il précise qu'une consultation de cabinets d'urbanisme a été lancée le 11 Octobre 2013. Parmi les réponses qui ont été obtenues, la proposition faite par le bureau d'études d'urbanisme DALLY-MARTIN, de Saint-Martin-du-Mont, a été retenue pour un montant TTC de 22 541.25 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre faite par le cabinet DALLY-MARTIN et après avoir délibéré,

- **CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de procéder à la révision de son Plan Local d'Urbanisme,
- **APPROUVE** la proposition du cabinet d'urbanisme DALLY-MARTIN d'un montant TTC de 22 541.25 Euros,
- **HABILITE** le Maire à signer le contrat dont il s'agit et à en poursuivre l'exécution.



Le Maire,  
Martial MONTEGRE

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Martial MONTEGRE

